

## Info Coronavirus

### 3 mai

ÉTAPE 1

- Couvre-feu maintenu
- Télétravail maintenu
- Statu quo sur les commerces
- Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>
- Réouverture des lycées en demi-jauge
- Fin de l'attestation pour les déplacements en journée
- Levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux

\*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

### 19 mai

ÉTAPE 2

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu décalé à 21h
- Télétravail maintenu
- Réouverture\* des commerces
- Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- Réouverture\* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis  
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Réouverture\* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs  
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- Rassemblements de plus de 10 personnes interdits

### 9 juin

ÉTAPE 3

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture\* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)
- Réouverture\* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouverture\* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

### 30 juin

ÉTAPE 4

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale
- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées

## Transport *solidaire*

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a mis en place un service de transport solidaire. Vous devez vous déplacer, mais vous n'avez pas de moyen de locomotion ?



Faites appel au transport solidaire !

Ce service de transport solidaire doit son existence au bénévolat. Pour qu'il perdure et se développe, tous les conducteurs bénévoles sont les bienvenus. Une disponibilité totale n'est pas nécessaire, chacun choisit de donner le temps qu'il peut.

**Informations et inscriptions  
CIAS des Vallées du Haut-Anjou  
07 57 41 62 09**

## Ouverture *piscine*



La Piscine les Dauphins ouvre pour la saison 2021 du **samedi 15 mai au dimanche 29 août 2021**.

**Piscine municipale Les Dauphins  
Allée des Sports - Vern d'Anjou  
49220 ERDRE-EN-ANJOU**

**Directrice de publication :** Mme la Maire Yamina Riou

**Rédaction :** Comité consultatif Feuille municipale et Service Communication

**Mise en page :** Service Communication

**Date de parution :** Mai 2021

**Crédits photos :** Commune d'Erdre-en-Anjou

**Impression :** Imprimé en 1000 exemplaires



## Dates à retenir



**Vendredi 14 mai 2021** : Dernier jour d'inscription sur les listes électorales



**Dimanche 20 et 27 juin 2021** : Élections départementales et régionales



## Recherche volontaires

La Commune recherche des Erdréens inscrits sur les listes électorales pour tenir une permanence dans l'un des bureaux de vote et pour le dépouillement qui débutera à 18h00.

Vous êtes intéressé ? Signalez-vous auprès de l'accueil de votre mairie, par téléphone au 02 41 61 41 02, ou par courriel à l'adresse [commune@erdre-en-anjou.fr](mailto:commune@erdre-en-anjou.fr)



## Inscription sur les listes



**En ligne → Service-Public.fr**

1. Justificatif d'identité
2. Justificatif de domicile (-3 mois)



**Par courrier → en Mairie**

1. Formulaire cerfa n°12669
2. Photocopie justificatif d'identité
3. Justificatif de domicile (-3 mois)



**Sur place → en Mairie**

1. Formulaire cerfa n°12669
2. Photocopie justificatif d'identité
3. Justificatif de domicile (-3 mois)

## MaProcuration

Depuis le 11 avril, il est possible pour les électeurs de faire une demande de procuration de façon partiellement dématérialisée. Rendez-vous sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)



**1**

Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité



**2**

Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité



**3**

Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration



Pour voter, pensez à présenter un justificatif d'identité en cours de validité (pièce d'identité, passeport...)

## Vos Mairies

### Nouveaux horaires : pour mieux vous accueillir

	Brain-sur-Longuenée	Gené	La Pouëze	Vern d'Anjou
Lundi	9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h
Mardi	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 15h30 - 18h
Mercredi	9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h
Jeudi	9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h45	9h - 12h 14h - 17h45	9h - 12h
Samedi	9h - 12h	9h - 12h le 1 <sup>er</sup> samedi du mois	9h - 12h	9h - 12h

## Vos Marchés

### Brain-sur-Longuenée

**Jour :** mardi

**Horaires :** A partir de 16h

**Lieu :** Parking de la Mairie

### Gené

**Jour :** 1<sup>er</sup> vendredi du mois

**Horaires :** 16h30 – 19h00

**Lieu :** terrain communal

### La Pouëze

**Jour :** mardi

**Horaires :** 9h00 – 12h30

**Lieu :** Place de l'Union

### Vern d'Anjou

**Jour :** jeudi

**Horaires :** 16h00 – 19h00

**Lieu :** Place des Halles

## Urbanisme pratique

### Le cadastre

Qu'est-ce que le cadastre ?

Le cadastre est un document administratif qui recense et identifie les propriétés foncières (immeuble, maison, terrain, etc.) d'une commune afin de permettre le calcul des impôts locaux dont vous êtes redevable (taxe foncière et taxe d'habitation).

→ La vocation de ce document est avant tout fiscale et non juridique : le cadastre ne constitue pas un titre de propriété.

Quelles informations trouve-t-on sur le cadastre ?

Le plan cadastral est une représentation graphique d'une commune qui dresse l'inventaire de ses propriétés foncières ainsi que l'emprise au sol des bâtiments qui les occupent.

Comment consulter le cadastre ?

Le plan cadastral est consultable par tous, propriétaire ou non.

Vous pouvez aussi accéder gratuitement au plan cadastral en ligne, en vous rendant sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr), et y imprimer des extraits de plan (formats A3 et A4).

Votre recherche peut se faire en indiquant l'adresse ou la référence cadastrale de la parcelle recherchée (la recherche par propriétaire n'est pas possible).

Contactez le service urbanisme [urbanisme@erdre-en-anjou.fr](mailto:urbanisme@erdre-en-anjou.fr)

A SAVOIR

## Amélioration de l'habitat

Les dispositifs Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permettent d'accéder à des aides, ouvertes aux particuliers occupants et bailleurs des logements, pour la rénovation des logements. L'opérateur Soliha, mandaté par la Communauté de communes, vous accompagne **gratuitement** dans vos démarches. Il vous apporte assistance et conseils pour les projets de travaux, réalise une visite et un diagnostic technique des logements et vous propose un plan de financement avec les subventions mobilisables. **Profitez-en !**

Contactez les conseillers de SOLIHA

07 78 10 60 08

[opah.valleesduhautanjou@soliha.fr](mailto:opah.valleesduhautanjou@soliha.fr)



Au mois de juin

- Permanences des élus
- Actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien



## Les adjoints

### - Mme la Maire -



**Yamina RIOU**



**Patrice TROISPOILS**  
1er adjoint délégué  
aux Finances



**Marie-Luce PETITEAU**  
2ème adjointe déléguée  
à l'action sociale  
et la solidarité



**Laurent ROINARD**  
3ème adjoint délégué  
à la voirie et  
aux réseaux



**Françoise PASSELANDE**  
4ème adjointe déléguée  
à la petite enfance,  
enfance et jeunesse

### - Les Maires délégués -



**André HAMON**  
Maire délégué de  
Brain-sur-Longuenée



**Christian BERTHELOT**  
Maire délégué de  
La Pouëze



**Frédéric MARTINEAU**  
5ème adjoint délégué  
au portefeuille numé-  
rique, citoyenneté et  
sécurité



**Diana LEPRON**  
6ème adjointe déléguée  
à la vie économique et  
associative, au sport et  
à la culture



**Sébastien DROCHON**  
7ème adjoint délégué  
au patrimoine, environ-  
nement et biodiversité



**Karine CHALAIN**  
8ème adjointe déléguée  
à la commu-  
nication et aux  
festivités

## Les conseillers délégués



**Dominique MENARD**  
Maire délégué de  
Vern d'Anjou



**Tony AUGEREAU**  
Maire délégué de  
Gené



**Joël BESNIER**  
Conseiller délégué  
au logement



**Hervé DUBOSCLARD**  
Conseiller délégué à  
l'administration générale



**Sébastien JOUBERT**  
Conseiller délégué  
à l'éco-pâturage et  
espaces verts



**Segolène DURET**  
Conseillère déléguée  
à l'achat local et la  
restauration scolaire

## Les conseillers municipaux



**Joseph BELLARD**



**Valérie CHUDEAU**



**Christelle DOUANEAU**



**Magali AUFRERE**



**Aurélie BESNIER**



**Nathalie POIRRIER**



**Anthony BUCHER**



**Adeline BROUQUIER**



**Lucie LIPREAU  
PINEAU**



**Eva LEMOUST  
DE LAFOSSE**



**Marie-Josèphe BOUÉ**



**Hervé BLANCHAIS**



**Laurent TODSCHINI**



**Clarisse BELLANGER**



**Julien CHÂTEAU**



**Annegret WEITZ**